

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES**

**Séance du 08 Mars 2023**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 23**

**Nombre de suffrages exprimés : 26**

Pour : **26**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**L'an deux mil vingt trois**

**Et le huit mars**

**A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Hugo JAUBERT.**

**Date de la convocation :**

02/03/2023

**Date d'affichage :**

02/03/2023

Présents

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - P. PORTE  
V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET - B. BERTRAND  
R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. DELCOURT - F. CHEILAN  
A. RATTIER - M. SOLER - J. CHUECOS - A. JOUBERT - A. VASAI

**Objet de la délibération 15-2023**

Approbation du Compte  
Administratif 2022

Excusé(s) ayant donné pouvoir

J.L. CLOEZ à A. RATTIER  
N. TARLANT à F. CHEILAN  
N. LIGNY à H. JAUBERT

Absent(s) excusé(s)

*Annie VASAI a été nommé secrétaire de séance*

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Le compte administratif 2022 est adressé aux conseillers municipaux avec la convocation et fait apparaître, conformément au compte de gestion, un excédent de fonctionnement de 757 626.89 euros et un déficit d'investissement de 778 334.71 euros.

La présentation des documents budgétaires par fonctions est imposée aux communes de plus de 3 500 habitants. Le document de présentation par fonctions est tenu à la disposition des conseillers municipaux qui souhaitent en prendre connaissance.

**PROJET DE DÉLIBÉRATION**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant qu'Hugo JAUBERT, adjoint au Maire en charge des finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Gilles MOURGUES, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Hugo JAUBERT pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

### **Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Compte Administratif 2022 joint à la présente,

**Vu** la Commission des Finances en date du 28 février 2023,

Et après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

**Article 1 : D'APPROUVER** le compte administratif pour l'exercice 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- Résultat excédentaire en fonctionnement sur l'exercice 2022 : 757 626.89 €
- Résultat antérieur reporté : 1 984 749.90 €
- Résultat en fonctionnement à affecter : 2 742 376.79 €
- Résultat déficitaire d'investissement 2022 : 778 334.71 €
- Solde des reports d'investissement : 851 552.74 €
- Solde d'exécution en investissement : 73 218.03 €

**Article 2 : DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,

**Article 3 : D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **VOTE**

**Pour** : H. JAUBERT - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - M. AUGIER  
F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET  
B. BERTRAND - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. DELCOURT - F. CHEILAN - A. RATTIER  
J. CHUECOS - M. SOLER - J.L. CLOEZ - N. TARLANT - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI

**Contre** : 0

**Abstention** : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Hugo JAUBERT,



La secrétaire de séance,